



L'an deux mil dix, le **six mai** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **19 avril 2010**, au restaurant scolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Louis de BROISSIA, avec l'ordre du jour ci-après :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril*
- *Tarification des services de restauration et périscolaire (document en annexe)*
- *Tarification des services de restauration et extrascolaires (document en annexe)*
- *Tarification de l'école de musique (document en annexe)*
- *Demande de subvention de jumelage*
- *Questions diverses*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

Le Président présente l'ordre du jour de la réunion. Il propose de rajouter le vote du nouveau règlement intérieur de l'école de musique à l'ordre du jour en raison du calendrier des réunions qui ne permet pas de reporter cette question.

#### **Adoption du compte rendu de la séance du 8 avril 2010**

Le Président présente le compte rendu de la séance du 8 avril qui est adopté sans observation.

#### **Tarification des services de restauration et périscolaires**

Le Président présente à l'assemblée les projets des tarifications à l'aide d'un diaporama.

A. Baradon informe que le coût d'un repas facturé s'élève à 9,10 €.

Il donne le bilan financier 2009 des garderies périscolaires et indique que le nombre de séquences annuelles atteint 94 074 avec 59 263 séquences de garderie du midi ; le coût d'une séquence de garderie sur la base des dépenses réalisées en 2009 et du nombre de séquences facturées est de 5,00 €.

La proposition de tarification des repas est modulée en fonction du quotient familial :

Quotient A : inférieur à 500 €	+ 2 % d'augmentation sur le prix du repas
Quotient B : compris entre 500 et 1 250 €	+ 10 % d'augmentation sur le prix du repas
Quotient C : supérieur à 1 250 €	+ 7 % d'augmentation sur le prix du repas

Indépendamment du quotient familial + 0,50 € par séquence de garderie du midi

Le Président informe que cette proposition de tarification a reçu l'avis favorable de la commission des finances le 14 avril 2010.

Le Président soumet aux voix de l'assemblée les propositions de tarifications 2010 applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les tarifs sont approuvés majoritairement par le Conseil communautaire.

#### **Tarification des services de restauration et extrascolaires**

A. Baradon explique que, pour la 1<sup>ère</sup> année, le prix du repas est détaché de celui de l'animation. Il donne les pourcentages d'augmentation pour chaque catégorie d'utilisateurs. Il précise que le prix du repas est harmonisé avec celui pratiqué dans le service périscolaire.

La proposition de tarification est modulée en fonction du quotient familial avec différenciation des coûts des repas :

Quotient A : inférieur à 500 €	+ 2 % d'augmentation sur l'animation
Quotient B : compris entre 500 et 1 250 €	+ 10 % d'augmentation sur l'animation
Quotient C : supérieur à 1 250 €	+ 10 % d'augmentation sur l'animation
Indépendamment du quotient familial	+ 2 % pour les inscriptions spécifiques

Le Président soumet aux voix de l'assemblée les propositions de tarifications 2010 pour l'accueil de loisirs extrascolaire applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les tarifs sont approuvés majoritairement par le Conseil communautaire.

#### Tarification de l'école de musique

A.Baradon présente le bilan financier 2009 et indique que le coût moyen par élève, indépendamment des niveaux et des disciplines, est 1 136,49 €.

Il explique qu'il est dorénavant possible de fixer des tarifs différenciés selon les revenus des usagers.

Le Président informe que la commission des finances a donné un avis favorable pour l'ensemble des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Il explique qu'un effort est demandé aux usagers pour tendre à un équilibre entre la participation des usagers et celle des contribuables.

Le Président soumet aux voix de l'assemblée les propositions de tarifications par catégorie d'usagers.

Le Conseil communautaire approuve majoritairement les tarifs présentés.

#### Règlement intérieur de l'école de musique

Le Président présente le nouveau document destiné aux usagers de l'école de musique qui comporte des ajustements mineurs par rapport au précédent règlement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le nouveau règlement de l'école de musique applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

#### Demande de subvention de jumelage

Le Président invite Monsieur H. Lechenet, Président du Comité de jumelage Beire-Saulheim et Vice-président du Groupement Côte d'Or Bourgogne Rhénanie Palatinat, à présenter à l'assemblée les actions qu'il entend conduire pour réactiver le jumelage cantonal avec Osthofen.

Pour soutenir cette dynamique, une aide financière de 600 € est sollicitée.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité la subvention sollicitée par le Président du Comité de jumelage Beire-Saulheim.

#### Questions diverses

Bureau du 03/06/2010 : Cette réunion sera élargie à l'ensemble des maires du canton. La Directrice de Pôle Emploi interviendra devant l'assemblée pour présenter les missions de la structure.

Par ailleurs, un bilan définitif des actions retenues au contrat « Ambitions Côte d'Or » sera fait à l'occasion de cette réunion.

Contournement de Mirebeau : La commission communale d'aménagement foncier de Mirebeau se réunira le 25 juin 2010 dans le cadre de la programmation des travaux pour le contournement de Mirebeau.

Convention avec Avenir Environnement : Une convention tripartite entre Avenir Environnement, le Conseil Général de la Côte d'Or et la Communauté de communes du Mirebellois est en cours de rédaction dans le cadre du projet d'insertion par l'activité économique sur le territoire du Mirebellois.

La séance est levée à 21 h 45